

Présentation du SRCAE Languedoc-Roussillon

FNE / DREAL LR / ADEME
3 Décembre 2015

2013

SOMMAIRE

- **Présentation du SRCAE**
- **Orientations**
- **Annexe - Schéma Régional Éolien**
- **Déclinaison territoriale**
- **Suivi du SRCAE**
- **Actualités**

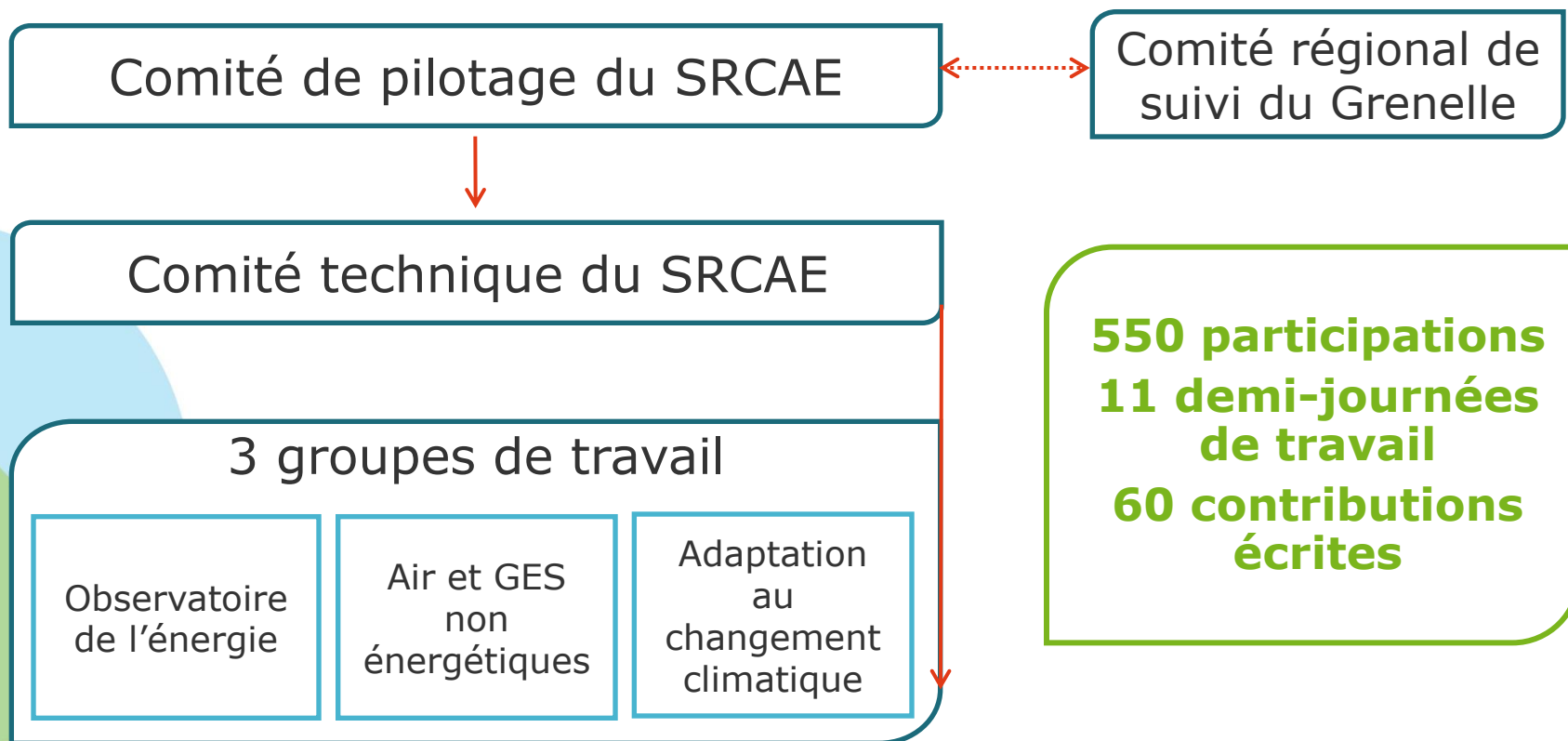
Présentation du SRCAE

- Rappel du cadre réglementaire
- Elaboration concertée / bilan des consultations
- Validation et révision

Rappel du cadre réglementaire

- **Protocole de Kyoto** (1997)
- **Paquet « Climat-Energie »** et ses deux textes principaux :
 - Directive « Énergies renouvelables » 2009/28/CE
 - Décision 406/2009/CE
- **Les lois Grenelle**
 - **LG1** - Loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009
 - **LG2** - Loi portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010 (art.68)
 - Décret du 16 juin 2011 relatif aux SRCAE

Co-élaboration par le préfet de région et le président de Région



Bilan des consultations (1/2)

- **Période des consultations réglementaires :**
 - Du 15 octobre 2012 au 14 décembre 2012 inclus.

- **Consultation du public** (47% des avis reçus) :
 - Consultations sur les sites internet (Région, DREAL et Préfecture).
 - Mise en place de registres de consultations (Préfectures et Sous-préfectures, DREAL, Hôtel de Région et Maisons de Région).

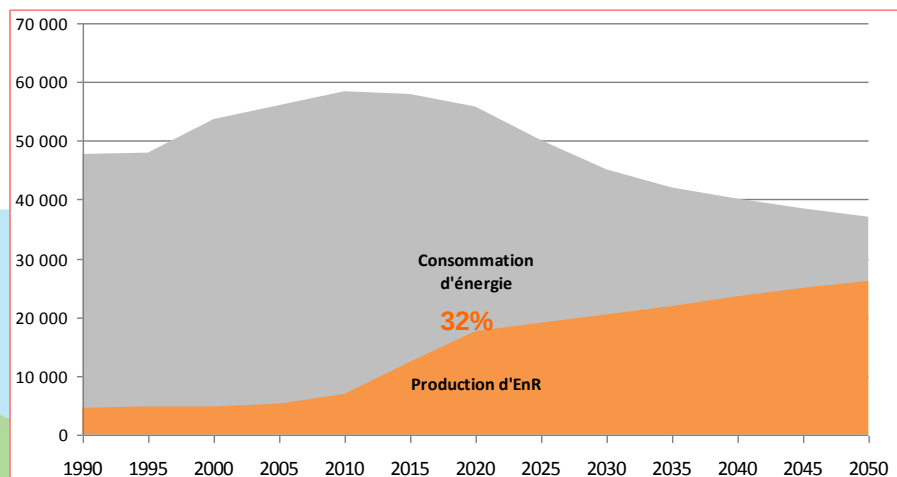
- Demande d'avis auprès de plus de **1700 collectivités, organismes et commissions** (visés par décret)

Bilan des consultations (2/2)

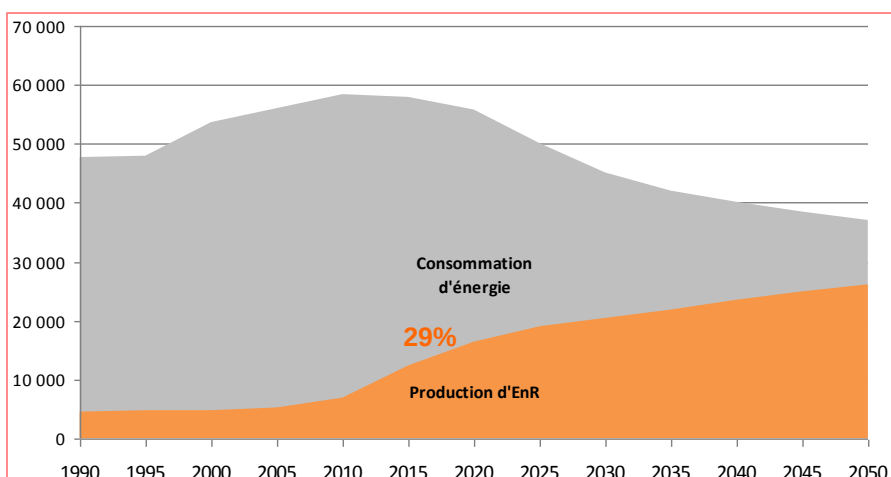
- Sur les **417 contributions reçues**, 285 traitent de l'éolien
- 58 collectivités territoriales (sur 110) ont émis un **avis favorable**

Modifications apportées au SRE

**Avant consultation
objectif éolien 2020 = 2 500 MW**



**Après consultation
objectif éolien 2020 = 2 000 MW**



Rapport production d'EnR sur consommation finale d'énergie en LR

Avant consultation : 32% Après consultation : 29%

Validation du SRCAE

Le SRCAE finalisé comprend trois volets :

▪ Le rapport :



- état des lieux du profil « climat-air-énergie » de la région
- description des objectifs illustrés au travers de scénarii aux horizons 2020 et 2050
- présentation synthétique des 12 orientations pour atteindre ces objectifs,

▪ Une **première annexe** : le Schéma Régional Éolien,



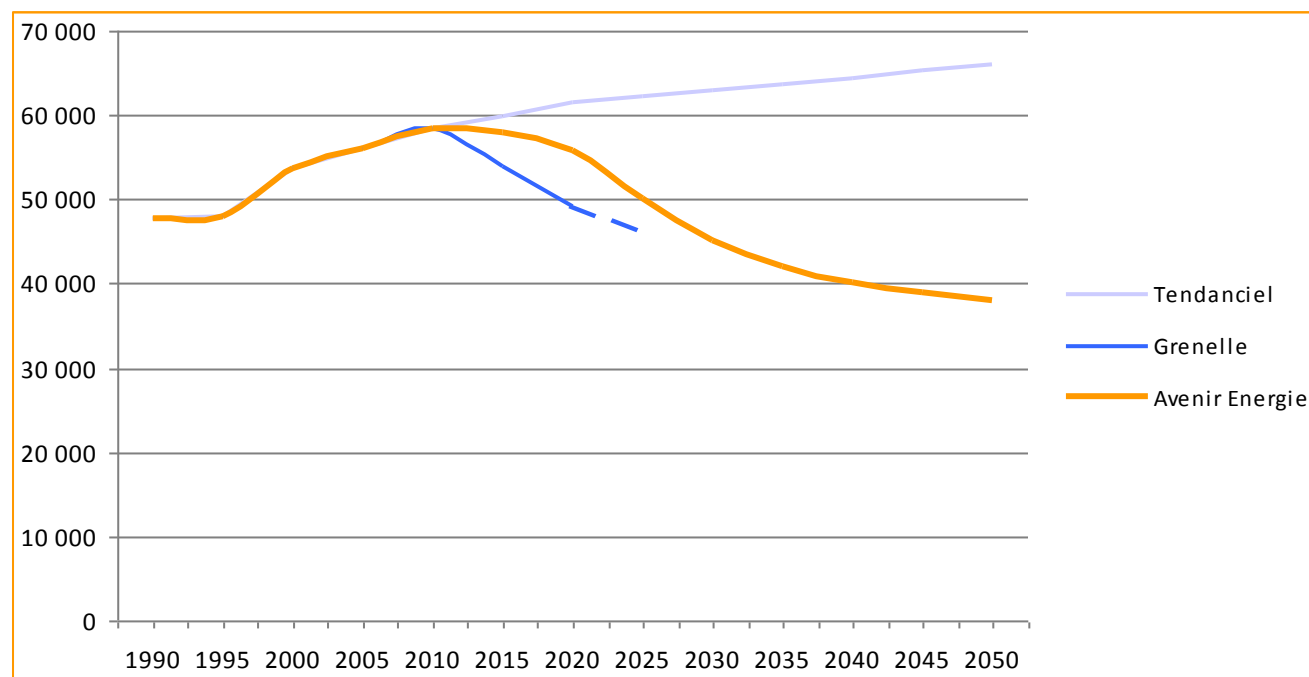
▪ Une **seconde annexe** avec le détail des 12 orientations.

- Validé en session plénière du Conseil Régional du **19 avril 2013**
- Approuvé par arrêté préfectoral du **24 avril 2013**

→ **Evaluation** et **révision** de la mise en œuvre du SRCAE au terme d'une période de **cinq ans**

Retour en 2020 à un niveau de consommation équivalent à 2005
Point de passage ambitieux et amorçant une transition énergétique adaptée au contexte régional.

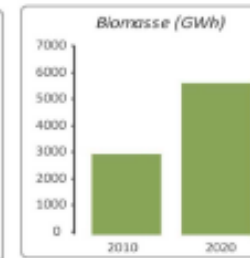
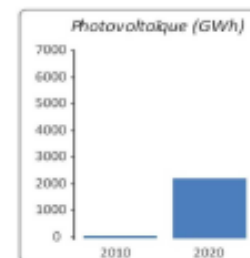
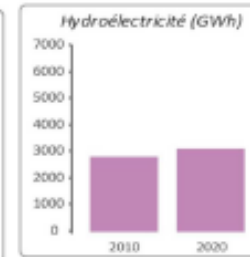
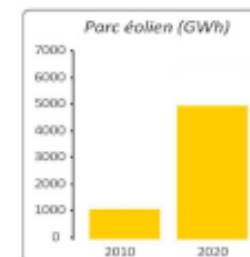
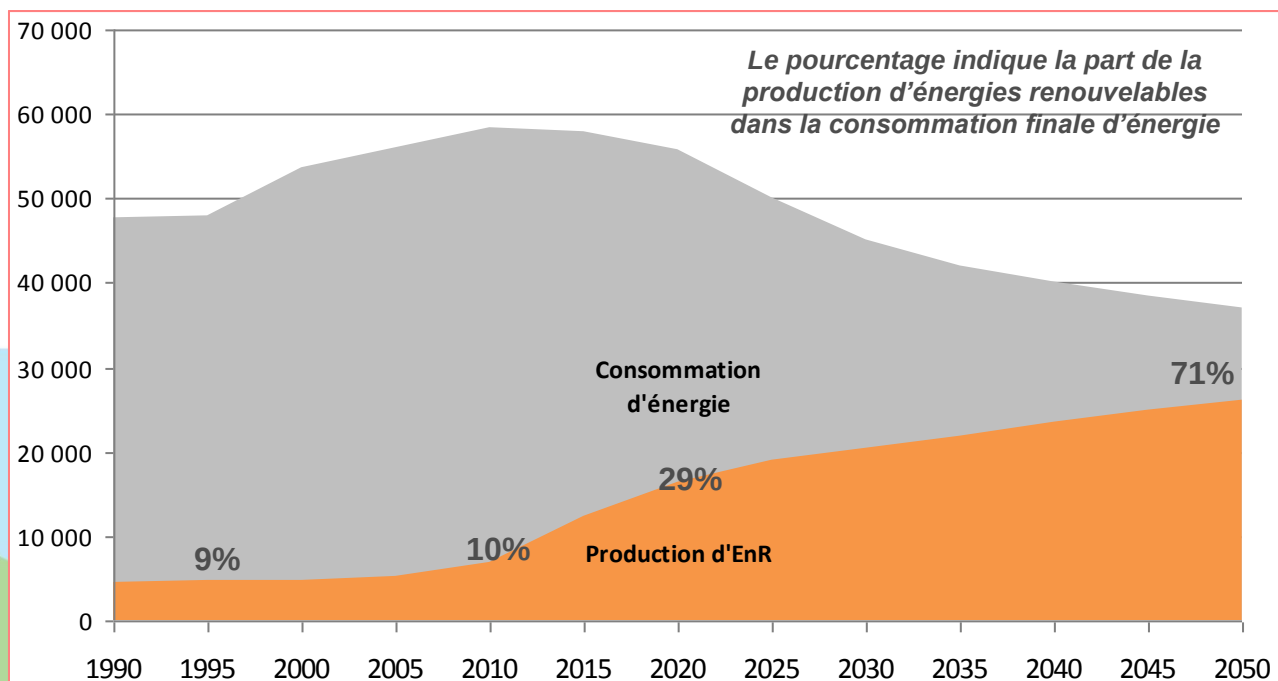
Évolution de la consommation d'énergie finale entre 1990 et 2050 (en GWh)



Division par 2 des consommations par habitant entre 2005 et 2050

Présentation du SRCAE Languedoc-Roussillon

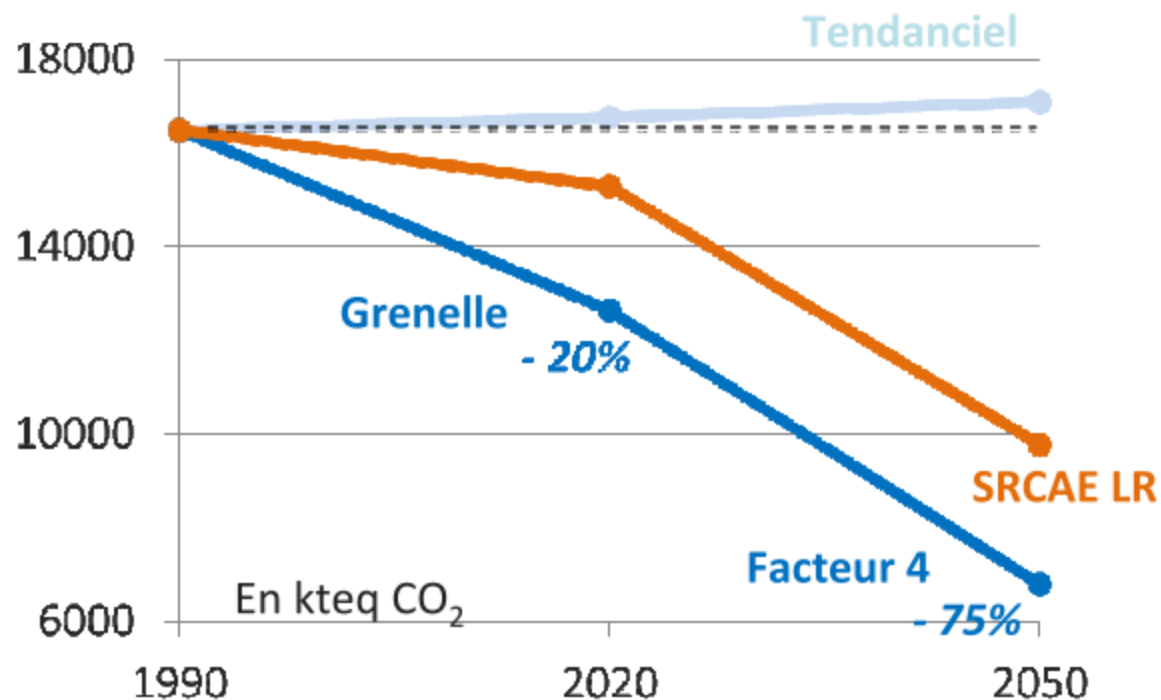
Évolution de la consommation d'énergie finale
et de la production d'énergie renouvelable entre 1990 et 2050 (en GWh)



Énergies renouvelables : dépassement de l'objectif national
(production d'énergies renouvelables supérieure à 23%
de la consommation d'énergie finale en 2020)

Présentation du SRCAE Languedoc-Roussillon

Division par 3
des émissions de GES
par habitant en 2050
par rapport à 1990



	1990	2005	2020	2050
Population	2 115 000	2 492 000	2 940 560	3 488 800
teq CO ₂ /hab./an	7,8	6,4	5,2	2,8

12 orientations pour agir

- Orientation 1 : Préserver les **ressources et milieux naturels** dans un contexte d'évolution climatique.
- Orientation 2 : Promouvoir un **urbanisme durable** intégrant les enjeux énergétiques, climatiques et de qualité de l'air.
- Orientation 3 : Renforcer les **alternatives à la voiture individuelle** pour le transport des personnes.



12 orientations pour agir

- Orientation 4 : Favoriser le **report modal** vers la mer, le rail et le fluvial pour le **transport de marchandises**.
- Orientation 5 : Adapter les **bâtiments** aux enjeux énergétiques et climatiques de demain.
- Orientation 6 : Développer les **énergies renouvelables** en tenant compte de l'environnement et des territoires.



12 orientations pour agir

- Orientation 7 : La transition climatique et énergétique : une opportunité pour la **compétitivité** des entreprises et des territoires
- Orientation 8 : Préserver la **santé** de la population et lutter contre la **précarité énergétique**
- Orientation 9 : Favoriser la **mobilisation citoyenne** face aux enjeux énergétiques, climatiques et qualité de l'air



12 orientations pour agir

- Orientation 10 : **Vers une exemplarité de l'Etat et des collectivités territoriales**
- Orientation 11 : Développer la **recherche et l'innovation** dans les domaines du climat, de l'air et de l'énergie
- Orientation 12 : **Animer, communiquer et informer** pour une prise de conscience collective et partagée



Le Schéma Régional Eolien

Contexte : Les textes

- **Loi Grenelle 2 (art. 90)**

- Elaboration d'un **schéma régional éolien** (annexe au SRCAE).
- **Document opposable** : les ZDE doivent figurer dans les zones favorables du schéma.

- **Décret SRCAE (16/06/11)**

- **Liste de communes : les territoires de ces communes constituent les délimitations territoriales du SRE.**
- Cartographie facultative et indicative.
- Prise en compte des Ex-ZDE antérieurement créées à l'élaboration du schéma.

- **Conférence environnementale - 14 et 15 sept 2012**

- "suppression de l'obligation d'appartenir à une ZDE pour pouvoir bénéficier de l'obligation d'achat" (*Discours de clôture JM. Ayrault*)

- **Assemblée nationale du 01/10/12**

- Amendement n°421 : suppression des ZDE
- Amendement n°482 : suppression de la règle des 5 mâts

- **Loi n°2013-312 du 15 avril 2013 (Loi « BROTTESS »)**

Cartographies des enjeux

- **8 cartes thématiques et 1 carte de synthèse des enjeux**
- **4 niveaux d'enjeux :**
 - vert clair : zones présentant des enjeux jugés faibles.
 - vert foncé : zones présentant des enjeux jugés moyens.
 - jaune : zones présentant des enjeux jugés forts.
 - rouge : zones défavorables au développement de l'éolien, présentant des enjeux jugés très forts. L'implantation d'éoliennes y est exclue pour des raisons réglementaires.

Carte de synthèse des enjeux

Schéma Régional Eolien du Languedoc-Roussillon

1.Synthèse des enjeux

- Zones présentant des enjeux jugés faibles.
- Zones présentant des enjeux jugés moyens.
- Zones présentant des enjeux jugés forts.
- Zones présentant des enjeux jugés très forts.
L'implantation d'éoliennes y est exclue pour des raisons réglementaires.

Cette carte est la superposition des différents enjeux thématiques détaillés dans les cartes n°2 à 8 à l'exception du réseau de transport électrique, selon le principe du plus fort classement.

En dehors des zones rouges où l'implantation d'éoliennes y est exclue pour des raisons réglementaires, il convient de se référer aux recommandations explicitées dans le chapitre 4 du document. Ces recommandations seront complétées par un outil d'aide à la décision de la faisabilité des projets éoliens, élaboré par l'Etat et la Région, dans l'année suivant l'adoption du SRCAE.

- | | |
|--|--|
| Préfecture | Limite régionale |
| Sous-Préfecture | Limite départementale |
| Axes de communication | Limite communale |

0 25 50 km

Sources : DREAL Languedoc-Roussillon
Ministère de la Défense ; OACI ; Météo France
Fonds : BDCartho® © IGN Paris. Reproduction interdite
Réalisation : 13mars 2013

47

Loi n°2013-312 du 15 avril 2013 (loi « BROTTE ») et ses effets sur l'éolien

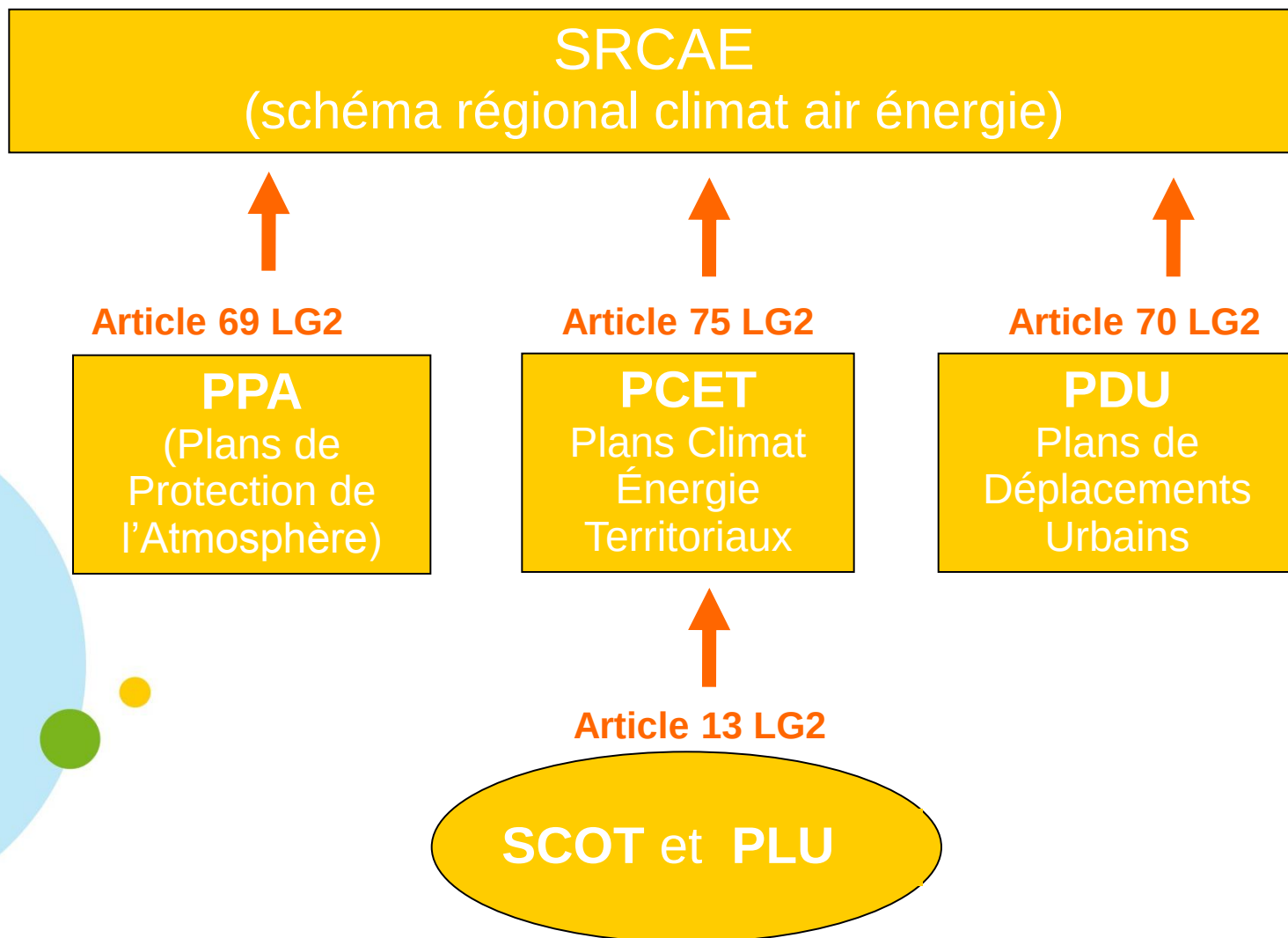
L'article 24 modifie le code de l'énergie et le code de l'environnement notamment les dispositions relatives à l'éolien :

- Suppression des ZDE (Zones de Développement Eoliens)
- Suppression de la règle des 5 mâts
- Autorisation ICPE pour les parcs éoliens : prise en compte des parties du territoire régional favorables au développement de l'énergie éolienne définies par le schéma régional éolien

Déclinaison du SRCAE au niveau territorial

- Articulations territoriales
- Focus sur les Plans Climat Energie Territoriaux (PCET)

Articulations territoriales



Les Plans Climat Energie Territoriaux (PCET)

Obligatoires pour collectivités > 50 000 habitants

Double objectif :

- Atténuation du changement climatique (GES, consommations d'énergie et énergies renouvelables)
- Adaptation aux effets du changement climatique

Porte sur :

- Les compétences et le patrimoine de la collectivité
- Le territoire (volet non imposé réglementairement)

Contenu fixé par décret n°2011-829 du 11 juillet 2011 :

- Bilan gaz à effet de serre
- Objectifs horizon 2020 (ENR, conso énergie) et stratégie d'adaptation
- Programme d'actions quantifiées
- Suivi et évaluation

21 PCET obligatoires en Languedoc-Roussillon :

- **Conseil Régional**
- Conseils Généraux : **Aude, Gard, Hérault**, Lozère, **Pyrénées-Orientales**
- 5 villes : Montpellier, **Béziers**, Narbonne, Nîmes, **Perpignan**
- 10 communautés d'agglomération : **Montpellier, Béziers, Narbonne**, Nîmes, **Perpignan**, Sète, **Carcassonne**, Alès, **Hérault Méditerranée**, Pays de l'Or

Des démarches volontaires :

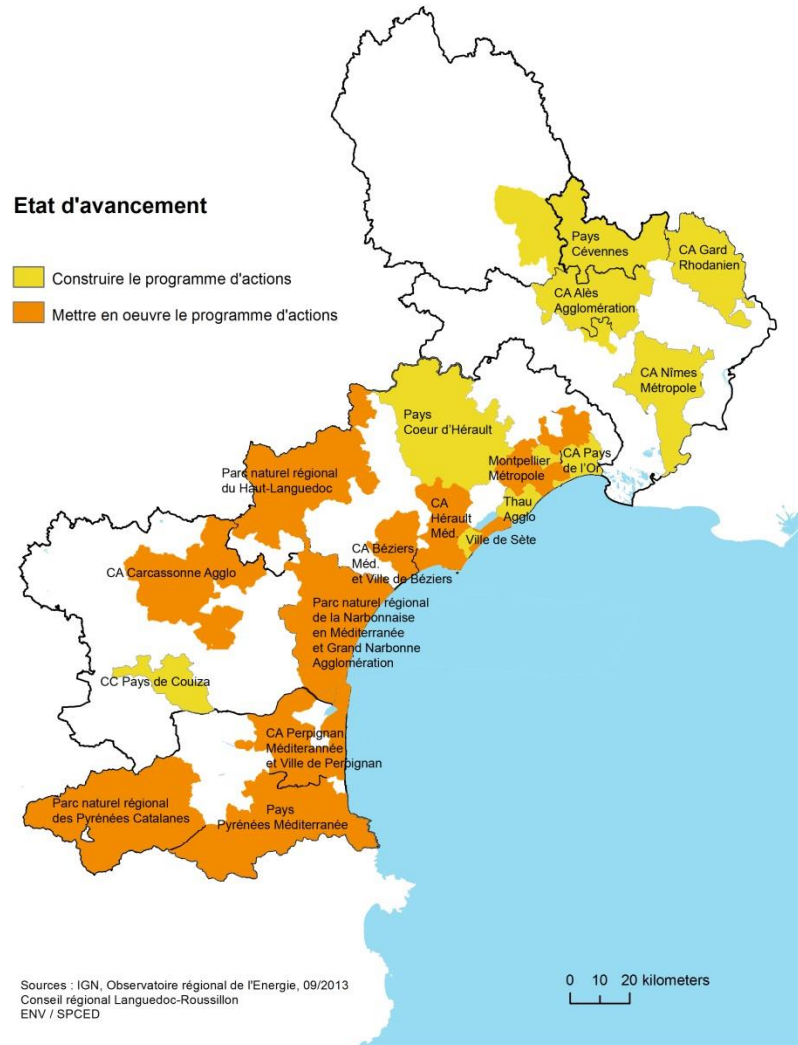
- Parcs : **Pyrénées Catalanes, Haut-Languedoc, Narbonnaise**
- Pays : **Pyrénées Méditerranée**, Cœur d'Hérault, **Cévennes**
- Autres collectivités : **Ville de Sète, Castelnau-le-Lez, Communauté de Communes Pays de Couiza**

Plans Climat-Energie territoriaux en Languedoc-Roussillon



Etat d'avancement

- Construire le programme d'actions
- Mettre en oeuvre le programme d'actions



Sources : IGN, Observatoire régional de l'Energie, 09/2013
Conseil régional Languedoc-Roussillon
ENV / SPCED

Suivi du SRCAE

Point d'avancement du SRCAE
à partir d'indicateurs

AVANCEMENT DU SRCAE

Indicateurs de suivi – Onglet « statistiques »

- Indicateur : Production d'ENR / Consommation finale
- Objectif du SRCAE : 29 % en 2020

<i>En GWh</i>	2010	2011	2012
Production d'ENR (hors biocarburants)	6391	6261	7347
Consommation finale	58054	54935	56211
Production ENR/ Consommation finale	11,01%	11,40%	13,07 %

AVANCEMENT DU SRCAE

Indicateurs de suivi – Onglet « statistiques »

- Indicateur : Emissions de gaz à effet de serre (GES) en kg eq CO2 par habitant et par an
- Objectif du SRCAE : diminuer par 3 les émissions de GES en 2050 par rapport au niveau de 1990

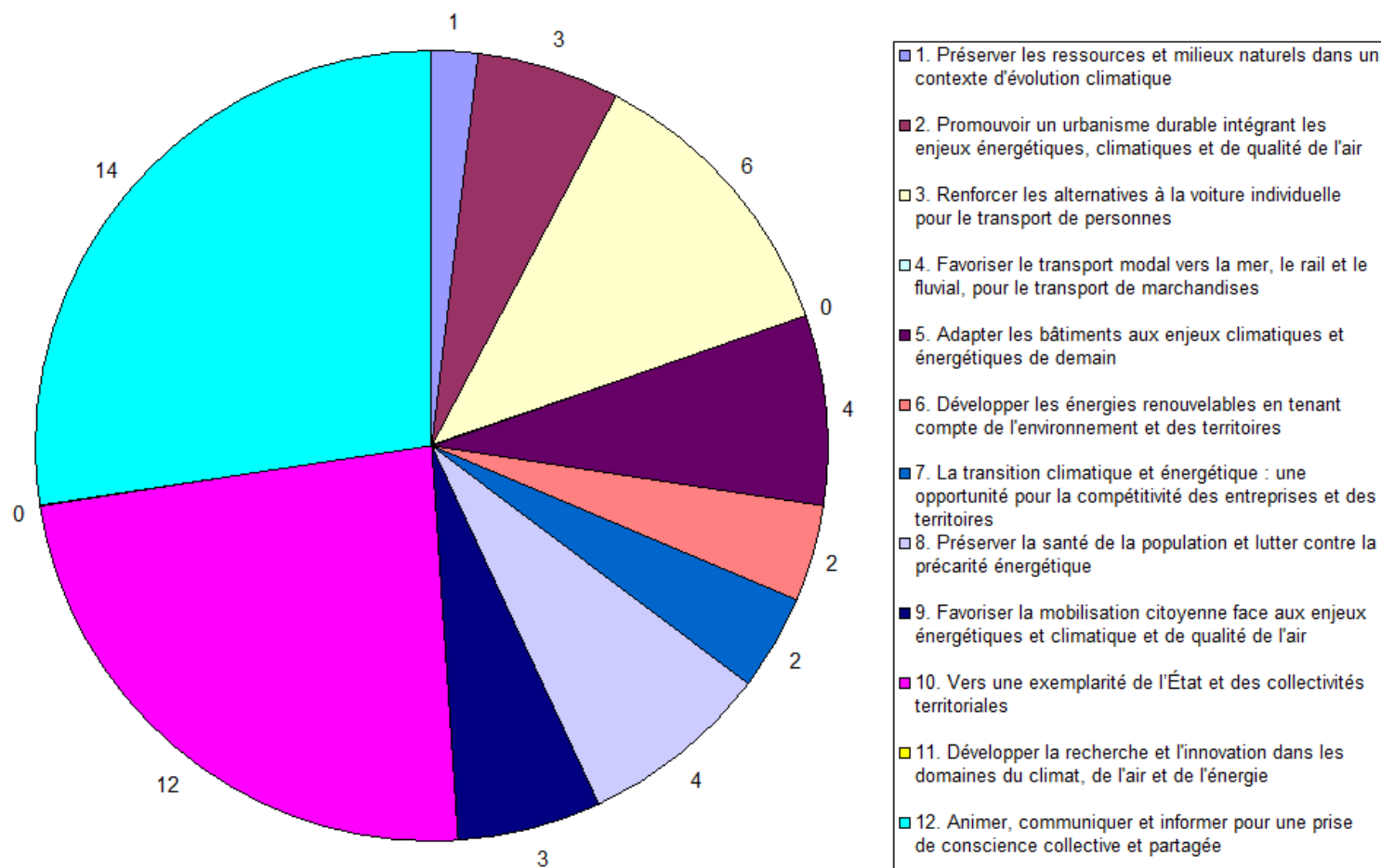
	1990	2007	2010	Objectif 2020	Objectif 2050
Population	2 115 000	2 560 000	2 636 400	2 936 000	3 483 000
Emissions de GES (kg eq CO2/hab/an)	7800	6717	6272	5200	2800

AVANCEMENT DU SRCAE

Indicateurs de suivi – Onglet « territorialisation »

Répartition des 51 actions clés 2013 des PCET du LR

Enquête menée en avril/mai 2014 (19 PCET participants)



LES FILIERES ENR

Hydroélectricité

- 26 concessions 815 MW. Potentiel 2020 : 920 MW
- 25% de la production régionale d'énergie
 - Plus gros producteur CNR (une usine 1400 GWh)
 - Plus gros parc : EDF (10 usines)
- Enjeux : renouvellement des concessions
 - A court terme : Vallée de la Têt (Pyrénées-Orientales)
 - Regroupement des concessions par vallée pour mise en concurrence, gestion équilibrée et durable de la ressource en eau
 - Loi TECV : recours à des SEM

LES FILIERES ENR

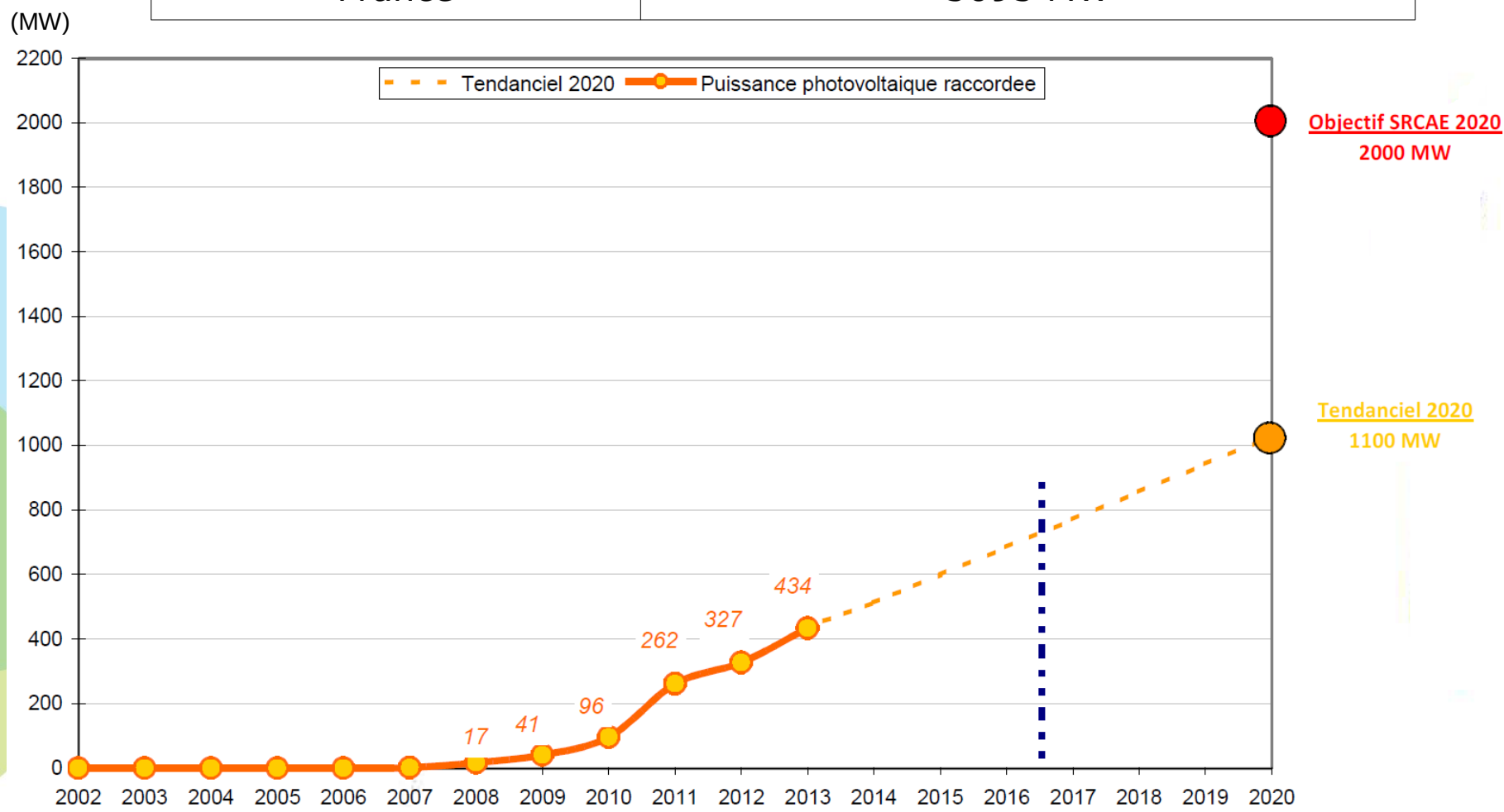
Biomasse

- Ressource forestière, sous exploitée
 - Disponible estimé à 1.000.000 T/an (forêt privée et publique)
 - Consommation actuelle 180.000 T/an bois-énergie
 - Objectif SRCAE : 550 000 T/an bois-énergie
- Enjeux à concilier :
 - Risques de déstabilisation de la filière (gros projets)
 - Politique énergétique qui encourage la production de chaleur
 - Faciliter l'accès à la ressource : privilégier les circuits courts à l'échelle des massifs
- Pistes de progrès :
 - Avancer sur un indicateur de mobilisation de la ressource
 - Seuil d'attention estimé à 10.000 T prélevées par projet
 - Accompagnement spécifique des projets les plus importants

LES FILIERES ENR

Photovoltaïque

Photovoltaïque	Puissance raccordée au 30/06/2014
Languedoc-Roussillon	476 MW
France	5095 MW



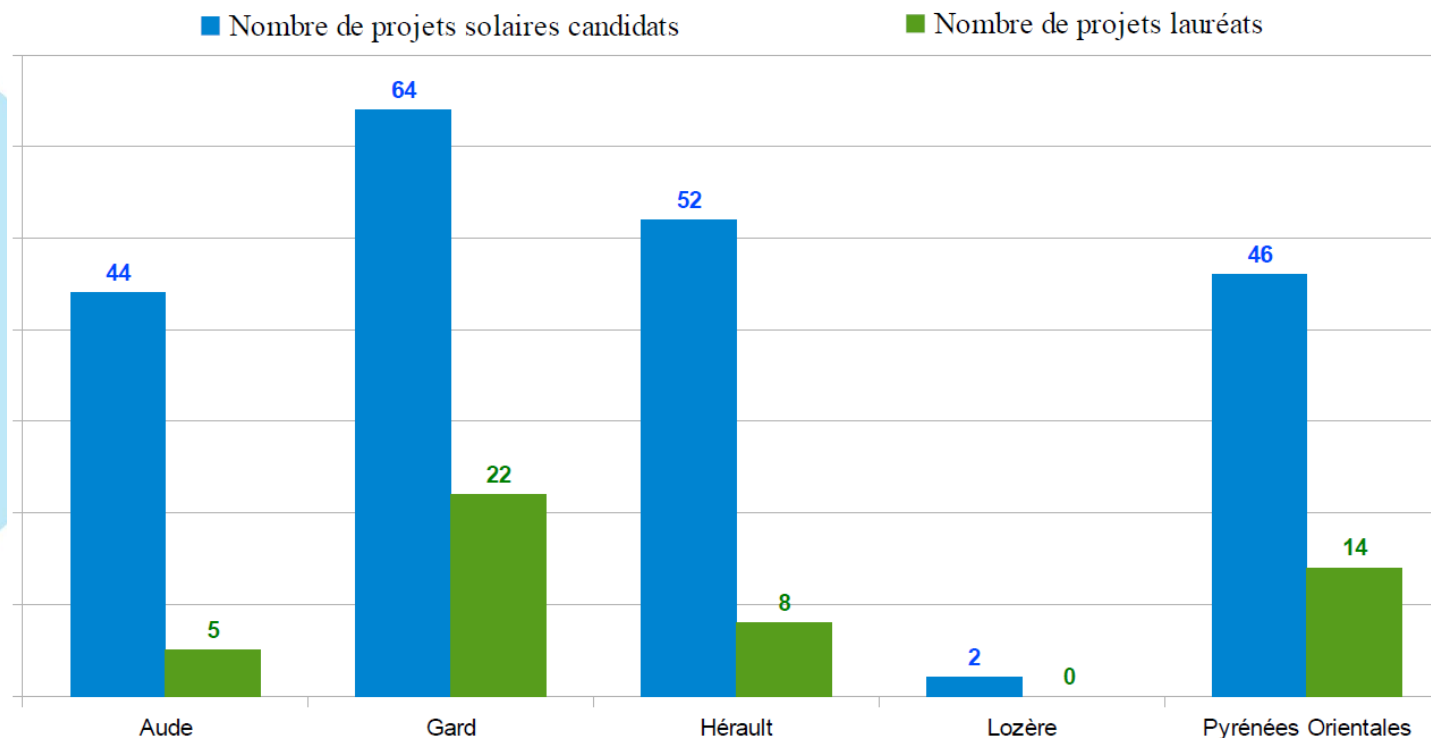
LES FILIERES ENR

Appel d'offre solaire

Avec 20% des projets retenus LR, région la plus attractive

L'appel d'offres est le mécanisme préférentiel de développement des grandes installations depuis 2010

Depuis 2010 : 49 projets lauréats en LR dont 20 centrales au sol : 220 MW



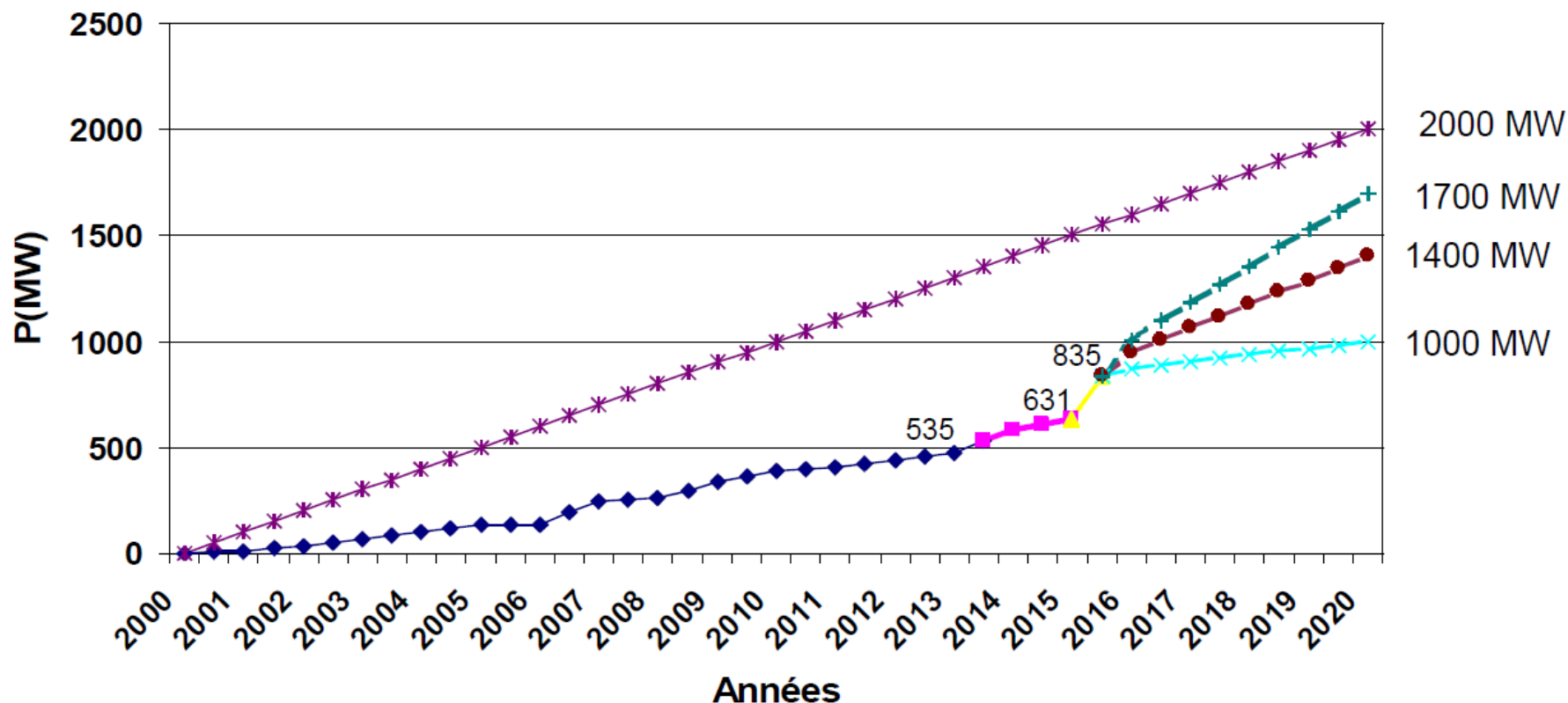
LES FILIERES ENR

Eolien terrestre

- 12% de la production d'énergie en région
- Retard par rapport à l'objectif 2020 de 2000 MW
- Raccordé fin juin 2014 : 535 MW
- Prévisionnel : entre 1000 et 1700 MW
- Situation au plan national :
 - Objectif 2020 à 19 000 MW
 - Au 30/06/14 : 8592 MW raccordés
 - Somme des SRCAE : # 23 000 MW

LES FILIERES ENR

Eolien terrestre



- ◆ Raccordé mi-2014
- PMCA
- ▲ Autorisé, contentieux purgés
- ✕ rythme historique
- * SRE
- En cours d'instruction et autorisation en contentieux
- + Projets identifiés non déposés

Points d'actualité

Evolution du contexte réglementaire (loi NOTRE, LTECV)

- SRCAE devient SRADDET (*Schéma Régional d'Aménagement , de Développement Durable et d'Égalité des Territoires*)
 - Elaboration confiée à la Région
 - Fixe les objectifs de moyen et long termes en matière d'équilibre et d'égalité des territoires d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets
 - regroupe SRCAE, le schéma régional de l'intermodalité et le plan régional de prévention et de gestion des déchets
 - Doit être adopté par le conseil régional dans les trois années qui suivent le renouvellement général de cette assemblée. Le projet de schéma est soumis à enquête publique.
- Elaboration d'un schéma régional de la biomasse par l'Etat et la Région

Plans Climat Air Energie Territoire

- PCET devient PCAET
- Obligés :
 - EPCI de plus de 50 000 habitants au 31/12/2016
 - EPCI de plus de 20 000 habitants au 31/12/2018
- Périmètre : territoire
- Révision tous les 6 ans
- Le PCAET est **compatible** avec le SRADDET et avec les objectifs fixés par le PPA et il **prend en compte** le SCOT. Le PLU prend en compte le PCAET

POINTS D'ACTUALITE

Appels à manifestation d'intérêt

Pour une mobilisation des territoires

- 1500 méthaniseurs en 3 ans
- Territoires Zéro gaspillage – Zéro déchet
- Les plateformes locales de la rénovation énergétique
- Territoires à énergie positive pour la croissance verte
- Villes Respirables en 5 ans

POINTS D'ACTUALITE

Appels à manifestation d'intérêt

1500 méthaniseurs en 3 ans

- Objectif : soutenir la réalisation de projets (nouveaux ou déjà identifiés qui rencontrent des difficultés)
- L'appel à projet n'apporte pas de soutien particulier, il renvoie les porteurs de projets sur les dispositifs actuels (via un portail internet).
- L'ADEME soutient techniquement et financièrement les études de faisabilité (indispensables).
- Soutiens financiers aux investissements de la Région, du FEDER et l'ADEME + prêt de la BPI.

POINTS D'ACTUALITE

Appels à manifestation d'intérêt

Territoires Zéro Gaspillage – Zéro Déchet

- Objectifs :
 - Réduire toutes les sources de gaspillage,
 - Donner une seconde vie aux produits,
 - Recycler tout ce qui est recyclable
- 2 sessions de l'AAP
- 3 lauréats en LR : Syndicat Centre Hérault, CD 48, Sictom Bagnols Pont
- Accompagnement technique et financier de l'ADEME

POINTS D'ACTUALITE

Appels à manifestation d'intérêt

Territoires à énergie positive

- Objectif : 200 territoires engagés dans une démarche volontaire – pas de cadre imposé
- Exigences : engagement politique, objectifs 2020 ambitieux mais réalisables, mobilisation des acteurs du territoire, actions concrètes et innovantes visibles rapidement, moyens humains et financiers adaptés



- En LR, **28 candidatures** :

- **12 TEPCV** qui bénéficient d'une enveloppe de 500 k€ du FFTE pour la mise en œuvre de leur programme d'actions

- **6 TEPCV** en devenir qui bénéficient d'un accompagnement technique et financier de l'Etat et de l'ADEME pour la définition de leur projet de territoire

- **10 Contrats Locaux de Transition Energétique**

POINTS D'ACTUALITE

Appels à manifestation d'intérêt

Plateformes locales de la rénovation énergétique de l'habitat privé

- Objectif : proposer un accompagnement complet (technique, financier et suivi des travaux) aux particuliers et aux copropriétés en associant les professionnels et les banques.
- Des plateformes existent déjà au niveau national
- En LR : AMI lancé en juin 2014 pour 2 ans
- 5 collectivités engagées : CD48, PMCA, Béziers Méditerranée, Le Grand Narbonne et 3M pour des plateformes opérationnelles en 2016
- Accompagnement technique et financier de l'ADEME pendant 3 ans

POINTS D'ACTUALITE

Appels à manifestation d'intérêt

Villes respirables en 5 ans

- Objectif : faire émerger des « villes laboratoires » volontaires pour mettre en œuvre des mesures exemplaires pour la reconquête de la qualité de l'air afin de garantir, dans un délai de 5 ans, un air sain aux populations.
- Montpellier Méditerranée Métropole lauréat en LR

Merci de votre attention